



## Remboursement des dettes avant de connaître les causes du décès

Par **claudepas**, le **24/03/2015** à **16:51**

### **BONJOUR** marque de politesse

A son décès (2015), ma maman devait un peu moins de 3000€ au CFCAL et ce depuis le décès de mon papa (2011). Il s'agissait d'un rachat de crédit hypothécaire obtenu en octobre 2010. Il se trouve que les assurances n'ont pas remboursé la part de mon père (70%) comme le pensait ma mère. N'ayant pas la possibilité de rembourser les 3000€ car surendettée, elle a payé 30 € de plus par mois jusqu' à sa mort. Le CFCAL nous parle de remboursement de son crédits(900€/mois) dans les 4 mois qui suivent son décès alors que nous n'avons toujours pas les résultats de l'enquête et donc sans savoir si les assurances rembourseront...Est-ce normal qu'à la mort de mon père son crédit n'ait pas été réévalué? Doit-on payer la dette qui court depuis 2010 sur ce rachat de crédit(cf article L311-37 du code de la consommation )? Ne peut-on pas attendre les résultats de l'enquête qui détermineront si les assurances financeront ou pas? Merci